



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-huitième session**

Genève, 10 et 11 (matin) octobre 2022

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies
pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports****Rapport du Groupe consultatif du Répertoire de codes
des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce
et les transports (LOCODE-ONU) sur les activités
qu'il a menées depuis la dernière Plénière****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Le présent rapport fournit des renseignements succincts sur les principales activités menées et les faits nouveaux intervenus au cours de l'année écoulée concernant le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU), notamment la réunion de 2022 du Groupe consultatif du LOCODE-ONU (28 juin 2022) et la réunion spéciale sur la politique de mise à jour du Répertoire LOCODE-ONU (29 juin 2022).

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/22, le présent document est soumis par le secrétariat à la vingt-huitième session de la Plénière pour approbation.



I. Introduction

1. Le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) recense les lieux intéressant le commerce international et les transports en leur donnant un identifiant unique et non ambigu. Il s'agit d'un système de codification alphabétique à cinq lettres dont les deux premières représentent le code de pays ou de territoire défini par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et les trois dernières un code unique dans le pays concerné.
2. Comme l'indique son mandat, le Groupe consultatif du LOCODE-ONU, créé dans le cadre du CEFACT-ONU, conseille et soutient le secrétariat de la CEE et le CEFACT-ONU dans la tenue à jour et l'expansion du Répertoire LOCODE-ONU.
3. Le Groupe consultatif a été créé par le Comité exécutif en 2017 (décision ECE/EX/2017/L.10) et a été prolongé de deux ans en 2019 (décision ECE/EX/2019/L.6). Son mandat a expiré en juin 2021.
4. Compte tenu du travail précieux effectué par le Groupe consultatif, le Bureau du CEFACT-ONU a décidé, à sa réunion du 17 novembre 2021, de proposer à la Plénière du CEFACT-ONU de lui confier un nouveau mandat de deux ans pour la gestion du Répertoire LOCODE-ONU. La Plénière du CEFACT-ONU a adopté le mandat, le cahier des charges et le projet de programme de travail du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) dans le cadre d'une procédure d'approbation intersessions (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15, par. 74 à 81), tenue du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022. Le 24 mars 2022, le Comité exécutif a approuvé le mandat et le cahier des charges du Groupe consultatif du LOCODE-ONU pour la période 2022-2023.

II. Aperçu de la consultation informelle sur le LOCODE-ONU

5. Les 8 et 9 novembre 2021, le secrétariat a organisé une consultation informelle sur le LOCODE-ONU pour examiner des questions importantes qui préoccupaient les parties prenantes.
6. Au cours de la consultation informelle, la nécessité de demander un nouveau mandat pour le Groupe consultatif du LOCODE-ONU a été examinée. Le secrétariat a accepté d'établir un nouveau projet de mandat et de cahier de charges, ainsi que le projet de programme de travail pour 2022-2023. Le secrétariat a demandé que des recommandations et des observations sur le projet de programme de travail lui soient fournies avant qu'il le présente au Bureau du CEFACT-ONU et le soumette ensuite à la Plénière du CEFACT-ONU pour approbation dans le cadre d'une procédure intersessions.
7. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté un document, rédigé conjointement avec le secrétariat de la CEE, proposant l'utilisation du LOCODE-ONU pour identifier les ports cités dans le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement¹ de la FAO, afin de soutenir la lutte contre les activités de pêche illicite, non réglementée et non déclarée. Les participants ont débattu de la question de savoir si un port de pêche devait être considéré comme un lieu conformément au concept énoncé dans la recommandation n° 16 de la CEE. En règle générale, ces ports doivent être identifiés par un code dérivé du LOCODE-ONU et non par un code du LOCODE-ONU.
8. Le représentant de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) a présenté le système d'identification automatique (AIS) pour les statistiques officielles et les indicateurs expérimentaux. Les participants ont mentionné le projet pilote de géorepérage mené par le Bureau international des containers et du transport intermodal (BIC), qui pourrait être utile à l'équipe spéciale chargée des données issues du système d'identification automatique, relevant du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle.

¹ <https://www.fao.org/global-record/tool/extended-search/en/>.

9. Le représentant du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) a rendu compte des résultats de sa session de 2021 et de son programme de travail et a informé les participants des travaux en cours pour la refonte de la base de données mondiale des noms géographiques. Les participants ont manifesté leur intérêt pour ce qui est de mettre à profit la base de données mondiale des noms géographiques du GENUNG afin de normaliser les noms de lieux dans le Répertoire LOCODE-ONU.

10. En réponse aux interrogations émanant de la communauté des utilisateurs à la suite du Brexit, le secrétariat a présenté cinq options pour l'identification des lieux en Irlande du Nord dans le Répertoire LOCODE-ONU. Les participants avaient des avis divergents sur la meilleure façon de traiter la question. La préférence du représentant du Royaume-Uni était de ne pas modifier les codes existants mais de collecter des cas d'utilisation supplémentaires pour mieux comprendre le problème. Il a été décidé que le secrétariat recueillerait des observations et des propositions concernant l'utilisation du code de pays/territoire à deux caractères pour identifier les lieux en Irlande du Nord dans le Répertoire LOCODE-ONU et en fournirait une compilation à une prochaine réunion.

11. Un des coprésidents de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU a fait le point sur les travaux de son équipe et a souligné combien il était important que les coordonnateurs nationaux participent activement à la validation des demandes de mise à jour des données. Il a également souligné la nécessité de débattre de comment répondre aux demandes récurrentes d'étendre l'utilisation du LOCODE-ONU à des installations, à des ports fluviaux situés très en amont dans les eaux intérieures et à des plateformes offshore.

12. Le secrétariat a présenté un certificat de reconnaissance à Bertrand Geoffray pour le remercier d'avoir dirigé depuis 2019 l'équipe chargée de la mise à jour en qualité de coprésident. Le Bureau international des containers et du transport intermodal (BIC) a accepté de proposer un remplaçant pour M. Geoffray.

13. Le secrétariat a présenté le projet de mandat pour une nouvelle équipe spéciale chargée de fournir des conseils sur les questions relatives à la mise à jour soulevées par l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU et a présenté un premier questionnaire basé sur les questions de mise à jour à traiter.

14. Le représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI) a présenté la mise à l'essai d'une interface de programmation d'applications (API) pour le LOCODE-ONU destinée à faciliter la synchronisation des données entre la nouvelle plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU et le nouveau module « Gestion des ports » du Système mondial intégré de renseignements maritimes (GISIS) de l'OMI.

15. Trois représentants ont fait part de leurs préoccupations concernant le projet de refonte de la plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU. Le secrétariat a proposé que toutes les questions soient envoyées par écrit, et indiqué qu'il s'efforcera de répondre aux préoccupations.

III. Aperçu de la réunion de 2022 du Groupe consultatif du LOCODE-ONU

16. Suite à l'approbation de son nouveau mandat, le Groupe consultatif du LOCODE-ONU a tenu une réunion le 28 juin 2022. Le secrétariat a établi le rapport sur la réunion (voir annexe), qui résume les débats tenus et les décisions prises par le Groupe consultatif.

17. Au cours de la réunion, le Groupe consultatif a :

- Nommé une nouvelle Présidente et une nouvelle Vice-Présidente ;
- Présenté le rapport sur les activités menées depuis la dernière Plénière du CEFACT-ONU ;
- Examiné les faits nouveaux et leur suivi éventuel ;
- Présenté le rapport sur la mise à jour du Répertoire LOCODE-ONU ;

- Présenté le programme de travail pour 2022-2023 ;
- Examiné les travaux futurs et les questions diverses.

IV. Aperçu de la réunion spéciale sur la politique de mise à jour du Répertoire

18. L'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU a tenu le 29 juin 2022 une réunion spéciale sur la politique de mise à jour.

19. L'équipe a examiné les questions suivantes :

- **Sites avec la fonction « 7 »** : Les membres de l'équipe ont examiné la pratique du coordonnateur national du Brésil consistant à attribuer un code du Répertoire à une installation flottante (navire/plateforme) de production, de stockage et de déchargement (FPSO). Le caractère « flottant » de la plateforme semble aller à l'encontre de la notion de lieu et il n'y a pas eu de consensus sur la manière de traiter le code attribué une fois que la plateforme ne sera plus opérationnelle ou sera déplacée ;
- **Coordonnées géographiques représentatives d'une zone** : Les membres de l'équipe ont convenu d'utiliser les coordonnées géographiques du centre d'une ville ou d'un village ;
- **Fusion de localités soulevée par le coordonnateur national de la France** : Les membres de l'équipe ont encouragé le coordonnateur à aborder cette question ;
- **Lieux situés à une frontière** : Les membres de l'équipe ont décidé d'inscrire la lettre « B » pour « Border » dans la colonne « remarques » du Répertoire LOCODE-ONU pour signaler les lieux situés à une frontière ;
- **Ports de pêche** : Les membres de l'équipe ont demandé que le secrétariat prenne contact avec la FAO pour confirmer si les ports de pêche sont inclus dans le Fichier mondial de celle-ci.

20. Le coordonnateur du domaine Transport et logistique du CEFACT-ONU a proposé l'utilisation de GitHub pour la mise à jour du Répertoire LOCODE-ONU. Les membres de l'équipe ont décidé de convoquer dans un délai de deux semaines une réunion pour les membres intéressés où serait présentée une validation de principe.

Annexe

Rapport du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) sur sa réunion de 2022, tenue le 28 juin 2022

I. Introduction et participation

1. Le Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) a tenu sa réunion de 2022 le 28 juin 2022. Tenue en mode hybride, elle a réuni 26 représentants et experts issus d'organismes publics nationaux, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales ainsi que du secteur privé. Les États Membres de l'ONU suivants étaient représentés : Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Iran (République islamique d'), Islande, Japon, Mongolie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Türkiye. Des représentant(e)s de l'Union européenne étaient également présent(e)s.

2. Les entités des Nations Unies suivantes ont participé à la réunion : Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), Organisation maritime internationale (OMI) et Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG). Ont aussi participé aux travaux des représentants des organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et entités du secteur privé suivantes : Bureau international des containers et du transport intermodal (BIC), Hapag-Lloyd et IHS Markit.

II. Observations liminaires

3. La chef de la Section de la facilitation du commerce de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux représentants du Groupe. Elle a souligné que la pandémie de COVID-19 et le conflit en Europe de l'Est avaient exacerbé la crise économique et perturbé les chaînes d'approvisionnement. Elle a évoqué la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le « paquet de Genève » qui en avait résulté, garantissant des résultats négociés de manière multilatérale sur une série d'initiatives commerciales clés, et y a vu un signe positif que la coopération stratégique pour des solutions mondiales était possible. Elle a ensuite souligné le travail précieux du CEFACT-ONU, y compris sur le Répertoire LOCODE-ONU, en faveur de la transformation numérique du commerce international qui permet de réduire la ressaisie des données, de gagner du temps et de diminuer le besoin de contact humain. Enfin, elle a informé les participants des réalisations de l'année écoulée et a exprimé sa gratitude à toutes les personnes concernées.

III. Questions de procédure

4. L'ordre du jour de la réunion a été adopté (décision 22-1).

5. Le Groupe consultatif du LOCODE-ONU a nommé Sue Probert (Royaume-Uni) Présidente et Maria Teresa Chavarri (Espagne) Vice-Présidente pour des mandats de deux ans (2022-2023). M^{me} Chavarri sera également Présidente de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU (décision 22-2).

IV. Rapport du secrétariat

6. Le secrétaire du Groupe consultatif du LOCODE-ONU a rendu compte des activités suivantes menées depuis la dernière Plénière du CEFACT-ONU :

- Nouveau mandat de deux ans pour le Groupe consultatif du LOCODE-ONU ;
- Publication des versions 2021-1 et 2021-2 du Répertoire LOCODE-ONU comme prévu ;
- Renforcement du réseau de coordonnateurs nationaux pour le LOCODE-ONU avec de nouvelles nominations par l'Arabie saoudite, l'Australie, Djibouti, la Guinée et Israël, et des renominations par la France, l'Inde, le Japon, le Pakistan et la Suède ;
- Liaison avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), et notamment avec sa base de données mondiale des noms géographiques ;
- Projet du CEFACT-ONU sur le vocabulaire Web JSON-LD ;
- Informations sur les travaux de la quarante-sixième session du Comité de la simplification des formalités (FAL) de l'OMI ;
- Mise à jour du Répertoire LOCODE-ONU, fortement soutenue par l'équipe qui en est chargée ; celle-ci valide les demandes de mise à jour des données au cours des réunions virtuelles qu'elle organise régulièrement ;
- Deux questions à examiner :
 - Désignation comme application non conforme de la plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU actuelle par le Bureau de l'informatique et des communications de l'ONU ; et
 - Maintien du statu quo pour le code de pays/territoire utilisé dans le Répertoire LOCODE-ONU pour les lieux situés en Irlande du Nord.

7. Les représentants et les autres participants ont décidé de maintenir jusqu'à nouvel ordre le statu quo concernant les codes du Répertoire LOCODE-ONU utilisés pour identifier les lieux en Irlande du Nord (décision 22-3).

V. Aperçu des faits nouveaux et des mesures de suivi

8. Le coordonnateur du domaine Transport et logistique du CEFACT-ONU a présenté un nouveau projet sur le vocabulaire Web JSON-LD. Ce nouveau projet vise à publier le vocabulaire de la chaîne d'approvisionnement établi par le CEFACT-ONU en langage JSON-LD, lisible à la fois par l'être humain et par la machine, afin de soutenir la communauté internationale dans le développement d'interfaces de programmation d'applications (API) interopérables, de flux de l'Internet des objets (IoT) et de moyens d'identification électronique vérifiables.

9. Les représentants et les autres participants ont demandé que le secrétariat de la CEE recueille des cas d'utilisation, des observations et éventuellement des validations de principe auprès du réseau de parties prenantes du LOCODE-ONU issues des milieux économiques sur cette nouvelle méthode de publication du Répertoire en langage JSON-LD (décision 22-4).

10. Le représentant de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a présenté la nouvelle version de la base de données géographique mondiale du GENUNG, qui contient les noms complets et abrégés des capitales et des principales villes des États Membres de l'ONU comptant plus de 100 000 habitants.

11. Les représentants et les autres participants ont demandé au secrétariat de la CEE d'étudier l'idée d'intégrer les lieux figurant dans la base de données du GENUNG dans le Répertoire LOCODE-ONU (décision 22-5).

12. Les représentants et les autres participants ont encouragé le secrétariat de la CEE à renforcer ses liens avec le GENUNG et sa coopération avec lui. Ils ont souligné l'intérêt d'utiliser la base de données mondiale des noms géographiques pour normaliser les noms de lieux dans le Répertoire LOCODE-ONU (décision 22-6).

13. Le représentant de l'OMI a informé les participants des résultats de la quarante-sixième session du Comité de la simplification des formalités (FAL 46) et des travaux sur le Répertoire de l'OMI sur la simplification des formalités et le commerce électronique, et il a accordé une attention particulière à l'utilisation du Répertoire LOCODE-ONU dans le secteur maritime. Au cours de la session FAL 46, le secrétariat a constaté que le projet de document du groupe de travail par correspondance chargé d'élaborer des directives visant à harmoniser la communication et l'échange électronique des données opérationnelles afférentes aux escales au port mentionnait l'utilisation éventuelle des Global Location Numbers (GLN) de l'organisation GS1, parallèlement au Répertoire LOCODE-ONU. Le secrétariat a fait observer qu'il avait demandé à rejoindre le groupe de travail par correspondance afin de participer à la mise au point définitive du document qui serait soumis à la session FAL 47 en 2023.

14. Les représentants et les autres participants ont demandé instamment au secrétariat de la CEE d'assurer un suivi auprès du secrétariat de l'OMI pour clarifier sa position sur l'identification des ports à l'aide du Répertoire LOCODE-ONU et la possibilité d'une concurrence avec les GLN de GS1 (décision 22-7).

15. Les représentants et les autres participants ont demandé au secrétariat de la CEE d'assurer un suivi de sa demande d'adhésion au groupe de travail par correspondance afin qu'il puisse contribuer à la version finale des directives visant à harmoniser la communication et l'échange électronique des données opérationnelles afférentes aux escales au port, et d'en rendre compte à la prochaine réunion du Groupe consultatif du LOCODE-ONU (décision 22-8).

VI. Mise à jour du Répertoire LOCODE-ONU

16. La présidente par intérim de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU a rendu compte de la validation des demandes de mise à jour des données pour la prochaine version du Répertoire (2022-1). Elle a résumé le travail de l'équipe, les difficultés et les défis de la validation des demandes de mise à jour des données, et les efforts déployés pour améliorer la productivité des réunions de mise à jour. Elle a souligné l'importance d'une participation active des correspondants nationaux au processus de validation des demandes de mise à jour des données. Elle a également soulevé les questions suivantes en vue d'un examen plus approfondi et d'une décision :

- En ce qui concerne les demandes récurrentes de création de codes du Répertoire LOCODE-ONU pour des installations, il était conseillé, en tant que pratique générale, conformément à la version révisée de la Recommandation 16, de rejeter ce type de demande et d'y donner suite au moyen d'un code dérivé du LOCODE-ONU ;
- En ce qui concerne les demandes de mise à jour des données reçues de soumissionnaires qui ne fournissaient pas les justifications nécessaires, par exemple INTTRA, il était suggéré que ces demandes soient rejetées à moins que des communications directes avec INTTRA puissent être établies ;
- D'autres ateliers devraient être organisés, et des supports de formation fournis, pour permettre le transfert de connaissances aux correspondants nationaux pour le LOCODE-ONU, en particulier ceux qui venaient d'être nommés ;
- Toutes les questions relatives à la mise à jour soulevées pendant le cycle en cours devraient être examinées à une réunion spéciale sur la politique de mise à jour.

17. Les représentants et les autres participants ont exprimé leur sincère reconnaissance pour les travaux sur la mise à jour du LOCODE-ONU, comme suit :

- Au secrétariat pour l'aide fournie et le travail de coordination effectué ;

- À la présidente par intérim de l'équipe chargée de la mise à jour pour son excellent travail, notamment pour avoir proposé des idées visant à améliorer la productivité des réunions de mise à jour ;
- À tous les coordonnateurs nationaux pour le LOCODE-ONU et experts qui avaient contribué au travail de validation des demandes de mise à jour des données ;
- À toutes les personnes ayant présenté une demande de mise à jour des données qui avaient participé aux réunions de mise à jour afin de faciliter la validation de leur demande en venant l'étayer.

18. Les représentants et les autres participants ont accueilli favorablement la proposition du secrétariat de tenir la réunion spéciale sur la politique de mise à jour avant chaque réunion annuelle du Groupe consultatif du LOCODE-ONU (décision 22-9).

19. Les représentants et les autres participants ont demandé au secrétariat de fournir un rapport sur les résultats de la réunion spéciale sur la politique de mise à jour du 29 juin 2022 à la prochaine réunion du Groupe consultatif du LOCODE/ONU pour décision et à la prochaine Plénière du CEFACT-ONU pour approbation (décision 22-10).

20. Le coordonnateur national pour le LOCODE-ONU du Brésil a présenté les résultats de son examen de la liste de codes existants pour son pays et a fait part de ses meilleures pratiques.

21. Les représentants et les autres participants ont pris note de l'importance des examens effectués par les correspondants pour améliorer la qualité des données du LOCODE-ONU et ont exprimé leur gratitude au coordonnateur du Brésil pour son excellent travail.

VII. Programme de travail pour 2022-2023

22. Le programme de travail pour les deux prochaines années (2022-2023) a été présenté au Groupe consultatif du LOCODE-ONU. Il a été approuvé par la Plénière du CEFACT-ONU dans le cadre d'une procédure d'approbation intersessions en janvier 2022.

23. Les représentants et les autres participants ont demandé à la Présidente de le présenter à la prochaine Plénière du CEFACT-ONU pour approbation (décision 22-11).

VIII. Travaux futurs et questions diverses

24. Les représentants et les autres participants ont discuté de la date et du lieu de la prochaine réunion annuelle. Ils ont estimé qu'une réunion physique était préférable, mais que le format dépendrait de l'évolution de la pandémie, notamment de la levée des restrictions de voyage au niveau mondial.

IX. Adoption des décisions et du rapport

25. Les représentants et les autres participants ont approuvé les décisions 1 à 11 ainsi que le projet de rapport (décision 22-12).
